

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE LYON

Séance du 18 mars 2025

Délibération du CA n°25/07

Objet : Sorties d'inventaire

Document joint : néant

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;
Vu les articles R822-1 à R822-34 du code de l'éducation ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu la délibération du conseil d'administration du Crous de Lyon en date du 28 juin 2023 ;
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Crous de Lyon adopté en sa séance du 16 octobre 2024 ;*

Exposé des motifs :

Dans un objectif de sincérité des comptes et dans l'optique d'une future certification des comptes, il est apparu nécessaire de procéder à un nettoyage de l'inventaire comptable sur tous les sites du Crous de Lyon. Il convient dès lors de sortir certains biens immobilisés à l'inventaire, qui ont été détruits, cédés, ou qui se rapportent à des immeubles que le Crous de Lyon ne contrôle plus.

- UCP - Restaurant Madeleine

La structure bâtementaire de l'UCP et du restaurant Madeleine, immobilisée le 02/01/2011, et enregistrée au registre d'inventaire sous les n°2011-727 à 2011-737 et dont la valeur nette comptable s'élève à 1 682 245.25 €, n'a plus lieu d'être immobilisée (les bâtiments de l'UCP et du restaurant Madeleine ayant été remis le 5 juillet 2024 au groupe Eiffage pour destruction).

- Restaurant et cafétéria Tréfilerie

La structure bâtementaire du restaurant et cafétéria Tréfilerie localisé à Saint-Étienne, immobilisée le 02/01/2011, et enregistrée au registre d'inventaire sous les n°2011-740 à n°2011-750 et dont la valeur nette comptable s'élève à 1 836 940.48 €, n'a plus lieu d'être immobilisée (les bâtiments ayant été détruits en 2024).



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Article unique :

Le conseil d'administration autorise la sortie d'inventaire des biens enregistrés au registre d'inventaire sous les numéros suivants :

- n°2011-727 à 2011-737 inclus, (UCP – restaurant Madeleine)
- n°2011-740 à 2011-750 inclus (restaurant et cafétéria Tréfilerie)

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil d'administration :

Nombre de membres composant le CA : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Quorum atteint : oui
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Lyon, le

Le Président du Conseil d'administration,
Recteur délégué pour l'Enseignement supérieur,
la Recherche et l'innovation
de la région académique Auvergne Rhône-Alpes


Gabriele FIONI